



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE du 24 avril 2008

Beaucoup d'informations, peu de négociation et aucun texte statutaire !

Les praticiens hospitaliers (PH) attendent toujours la parution des deux décrets concernant :

- la transmission financière des jours du CET, en cas de décès ou d'invalidité du praticien,
- et la rémunération de la moitié du CET, à la hauteur de 300 € par jour épargné jusqu'au 31 décembre 2007.

Le SNPHAR demande à la Tutelle de respecter sa signature apposée au bas du protocole du 15 janvier 2008.

Le SNPHAR a rencontré, le 21 avril 2008, les représentants du Ministère de la Santé dans le cadre **du suivi du protocole d'accord CET du 15 janvier 2008**. Les pouvoirs publics ont précisé qu'il n'y aurait, à partir du CET, **aucune modification statutaire prochaine** pour :

- favoriser **une cessation progressive d'activité en utilisant les jours épargnés**
- permettre **une pratique à temps partiel d'un PH à temps plein**.

Le devenir du stock (jours épargnés sur le CET jusqu'au 31 décembre 2007) n'a pas été évoqué. Pour la maîtrise du flux (jours épargnés sur le CET à compter du 1^{er} janvier 2008) **des propositions pour la retraite des PH** ont été avancées, lors d'une communication interministérielle (santé, budget, économie et finances). Le SNPHAR en appréciera la pertinence lors de son prochain Conseil d'Administration le 16 mai.

Depuis la signature du protocole d'accord, le 15 janvier, les praticiens hospitaliers attendent la parution au J. O. des textes réglementaires. Notre patience atteint sa limite.

Faut-il que les PH aillent amplifier le fond ambiant de mécontentement par la reprise d'une prochaine mobilisation ?

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
[✉ michel.dru@snphar.fr](mailto:michel.dru@snphar.fr)

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
[✉ nicole.smolski@snphar.fr](mailto:nicole.smolski@snphar.fr)